



Chauffe-eau du locataire en panne, qui paye

Par **oliv666_old**, le **19/11/2007** à **18:01**

Le chauffe-eau de mon locataire est en panne, qui dois payer les réparations?rnSurtout, s'il n'a pas fait les entretiens.

Par **caderec_old**, le **20/11/2007** à **17:04**

en qualité de propriétaire normalement vous devez exiger tout les ans un justificatif d'entretien.rnSi vous ne l'avez pas fait rien ne prouve qu'il n'a pas entretenu son chauffe eau.rnMaintenant dans le bail qu'avez vous préciser qui fait quoi?rnNormalement pour ce type de travaux c'est à la charge du proprio.rnMais il est bon de faire déplacer votre électricien, avec l'accord de votre locataire et surtout en sa présence, car dans le cas ou c'est une simple petite réparation dans ce cas c'est à la charge du locataire.rnTechniquement cela peut simplement être un fil de connection sur le résistance qui a fondu, et cela ne necessite pas un changement radical du chauffe eau, mais par ce biais et avec la complicité de votre électricien, vous vous donner une chance supplémentaire que cet intervention devienne à la charge de votre locataire.rnceci n'est que mon avis. je n'ai aucune compétence particulière en terme juridique.